RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Statuts mis à jour suivant la décision de l’assemblée générale du 5 novembre 2026

Préambule

Les associés fondateurs de la société 3 Nords entendent inscrire son action dans les principes de l'Économie Sociale et Solidaire.

La société a pour vocation d'accompagner les transitions sociales, environnementales et organisationnelles en mettant son expertise au service des acteurs publics, des associations, des entreprises et des collectifs engagés dans des démarches d'intérêt général ou à impact positif.

Son action repose sur les principes de coopération, de responsabilité, d'utilité sociale, de participation des parties prenantes et de recherche d'un développement durable des organisations.

Dans l'exercice de ses activités, la société veille à concilier performance économique, impact social et respect des ressources humaines et environnementales.

Article 1 – Forme

Il est formé entre les soussignés une **Société à Responsabilité Limitée** (SARL) régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que par les présents statuts.

Article 2 – Dénomination

La dénomination sociale est **3Nords**

Article 3 – Objet social

La société a pour objet :

- le conseil, l'accompagnement stratégique et opérationnel des organisations publiques, privées et associatives ;
- le management de transition ;
- l'accompagnement des transformations sociales, environnementales et organisationnelles ;
- la conception, le pilotage et l'évaluation de projets d'intérêt général, de développement territorial, d'innovation sociale ou environnementale ;
- la facilitation, l'animation de démarches participatives, d'intelligence collective et de coopération ;
- la structuration de réseaux, le développement de partenariats et l'accompagnement du changement ;
- la formation, la sensibilisation et le transfert de compétences ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'ingénierie de projets et la recherche de financements publics ou privés ;
- et plus généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé au **69 rue grande 77430 Champagne-sur-Seine**. Il pourra être transféré conformément aux dispositions légales.

Article 5 – Durée

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Article 6 – Capital social.

Le capital social est fixé à : **5 000 euros**
Il est divisé en **500 parts sociales de 10 euros chacune**, entièrement souscrites et libérées.

Article 7 – Apports

Madame Agnès LE FOULGOC, née le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant au [redacted] apporte la somme de 2 550 euros correspondant à 255 parts sociales.

Monsieur Emmanuel MARCADET, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant au [redacted] apporte la somme de 2 450 euros correspondant à 245 parts sociales.

Article 8 – Répartition des parts sociales

Le capital social est réparti comme suit :

Associé	Nombre de parts	Pourcentage
Agnès LE FOULGOC	255	51 %
Emmanuel MARCADET	245	49 %
TOTAL	**500**	**100 %**

Article 9 – Gérance

La société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non associés.

Est nommée gérante :
Madame Agnès LE FOULGOC
née le [redacted] à Nantes (44) demeurant à [redacted]
pour une durée illimitée.

La gérante dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social.

La gérante exercera son mandat à titre gratuit jusqu'à décision contraire des associés.

Article 10 – Décisions collectives

Les décisions collectives sont prises dans les conditions prévues par la loi. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Article 11 – Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Par exception, le premier exercice social commence à l'immatriculation de la société, le 5 août 2026, et se termine le 31 décembre 2027. Il comprend également les opérations résultant des engagements souscrits pour le compte de la société en formation depuis le commencement d'activité déclaré au 22 juin 2026, et repris par celle-ci.

Article 12 – Comptes sociaux

À la clôture de chaque exercice, la gérante établit les comptes annuels conformément aux dispositions légales.

Article 13 – Affectation des résultats

Sur le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce qu'elle atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.
Le solde est affecté conformément à la décision des associés.

Article 14 – Dissolution

La dissolution et la liquidation de la société s'effectueront conformément aux dispositions légales en vigueur.

Certification conforme par la gérante
Je soussignée, Agnès LE FOULGOC, gérante de 3Nords, certifie conformes les présents statuts mis à jour suivant la décision de l'assemblée générale du 5 novembre 2026.

Fait à Champagne-sur-Seine, le 5 novembre 2026.

Agnès LE FOULGOC
Gérante

Signature :

